

Séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} octobre 2025

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay et Jocelyn Guévremont.

Est absent : monsieur le conseiller, Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Participe à distance : Madame la conseillère, Francine Ranger.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2025-10-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-02

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 8 septembre 2025. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Déclaration du Maire

À ce point de l'ordre du jour et à l'approche des élections municipales, le maire, Christian Goulet, remercie les membres du conseil et de l'administration pour leur travail.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2025

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2025.

2025-10-03

Demande d'autorisation d'usage conditionnel et de permis PIIA - lot 3 065 083

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel et de permis PIIA présentée par *Lachance et Associés Architectes*;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 3 065 083, une habitation multifamiliale de dix logements;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que les plans respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, quelques personnes intéressées se sont fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative au lot 3 065 083, présentée par *Lachance et Associés Architectes*, conditionnellement à ce que :

- un plan d'aménagement paysager bonifié, produit par un architecte-paysagiste, soit déposé et approuvé préalablement à l'émission du permis de construction, en prévoyant notamment des mesures d'atténuation installées le long de lignes latérales et arrières;
- préalablement à l'émission du permis de construction, une description du mode d'éclairage extérieur, lequel devra être soucieux de son incidence sur les propriétés avoisinantes, soit déposée pour approbation;
- les plans aient été approuvés par le Service de sécurité incendie préalablement à l'émission du permis de construction;
- soit respectée toute exigence réglementaire qui ne peut être vérifiée sur les plans, notamment les équipements de recharge de véhicules électriques;
- préalablement à l'émission du permis, une étude préparée par un ingénieur qui démontre un mode d'évacuation et de rétention des eaux pluviales qui assure un taux de ruissellement sur

l'ensemble du site égal ou inférieur à 25 L/s/ha pour des pluies d'une récurrence de 25 ans soit déposée, ainsi que la conception de l'aire de stationnement et de son ouvrage de soutènement;

- la disposition des matières résiduelles s'effectue dans des conteneurs semi-enfouis;
- une attestation soit produite par un architecte paysagiste quant à la réalisation des aménagements illustrés aux plans déposés;
- préalablement à l'occupation du bâtiment, une attestation de l'ingénieur confirme que le mode d'évacuation et de rétention des eaux pluviales tel que construit ainsi que la conception de l'aire de stationnement et de son ouvrage de soutènement est conforme à l'étude ci-haut mentionnée;
- la construction du bâtiment et des aménagements extérieurs soit réalisée conformément aux plans déposés et approuvés. Des modifications mineures qui n'ont pas d'impacts significatifs pourront être apportées aux plans et soumises au Service de l'urbanisme. Des modifications plus importantes devront être réévaluées par le conseil municipal;
- une attestation d'installation des équipements de recharge de véhicules électriques conformément à l'article 3.35 du Règlement de zonage, soit produite par un maître électricien avant l'occupation du bâtiment;
- la réalisation du projet, incluant l'ensemble des équipements et éléments illustrés au document de présentation, ainsi que les aménagements paysagers, soient complétée à la fin de 2026;
- les plantations et les aménagements à réaliser soient entretenus et maintenus en tout temps après leur réalisation.

Permis PIIA

Qu'en vertu du règlement sur les PIIA, le conseil municipal approuve les plans produits par *Lachance et Associés Architectes*, au numéro de dossier 2520 en date du 26 août 2025, aux conditions précitées;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-04

Demande d'autorisation d'usage conditionnel - lot 3 064 931

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel et de permis PIIA présentée par *Services de construction Daniel Giroux inc.*;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager, sur le lot 3 064 931, un projet intégré composé de dix unités d'habitations jumelées desservies par l'aqueduc municipal et munies d'installations septiques;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation des règlements numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels et de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, quelques personnes intéressées se sont fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative au lot 3 064 931, présentée par *Services de construction Daniel Giroux inc.*, conditionnellement à ce que :

- un plan d'aménagement paysager bonifié, produit par un architecte-paysagiste, soit déposé et approuvé préalablement à l'émission du permis de construction;
- afin de prévenir toute surcharge dans les fossés environnants, le plan d'évacuation des eaux pluviales soit approuvé par un ingénieur mandaté par la Ville et que le promoteur s'engage à consentir toute servitude nécessaire au bon fonctionnement des ouvrages;
- la disposition des matières résiduelles s'effectue dans des conteneurs semi-enfouis;
- les bâtiments respectent les niveaux géodésiques indiqués au relevé de l'arpenteur-géomètre et qu'ils n'aient pas de sous-sol;
- la construction des bâtiments et des aménagements extérieurs soit réalisée conformément aux plans déposés et approuvés. Des modifications mineures qui n'ont pas d'impacts sur le concept d'aménagement pourront être apportées aux plans et soumises au Service de l'urbanisme. Des modifications plus importantes devront être réévaluées par le conseil municipal;
- une attestation des ingénieurs au dossier confirme que le mode d'évacuation des eaux pluviales tel que construit est conforme aux exigences de la Ville;
- la réalisation du projet, incluant l'ensemble des équipements et éléments illustrés au document de présentation, ainsi que les aménagements paysagers, soient complétée à la fin de 2027;

Permis PIIA

Qu'en vertu du règlement sur les PIIA, le conseil municipal approuve les plans aux conditions précitées;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-05

Demande de permis PIIA (enseigne) - 234, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Mohamed Fazeen Mohamed Nuhman;

ATTENDU que le projet a pour but d'approuver l'affichage en vitrine pour le commerce *La boîte aux fruits*, situé au 234, rue Saint-Antoine Nord;

ATTENDU que la pellicule a pour fonction de couper les rayons de soleil pour ainsi mieux préserver les denrées;

ATTENDU que la pellicule a été installée de bonne foi, sans savoir qu'une autorisation PIIA était requise.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve l'affichage en vitrine au 234, rue Saint-Antoine Nord, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-06

Demande de dérogation mineure - 331, rue Lessard

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par l'entreprise *9448-1025 Québec inc.* représentée par monsieur Manuel Bouchard;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser, au 331, rue Lessard, le garage détaché localisé à une distance de 0,33 mètre de la ligne arrière, ce qui déroge à l'article 4.4 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* qui fixe cette distance minimale à un mètre;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 331, rue Lessard, présentée par l'entreprise *9448-1025 Québec inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-07

Modification de la résolution numéro 2023-09-08 - cession de passage piétonnier rue des Maires

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2023-09-08, autorisé un usage conditionnel et une dérogation mineure relativement au projet intégré de la rue des Maires;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier certaines conditions de la résolution en lien avec la servitude publique de passage et la cession du passage piétonnier;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que la résolution numéro 2023-09-08 soit modifiée comme suit :

- la 4^e condition du dispositif est modifiée par l'obligation de consentir une servitude de passage publique à la Ville au plus tard le 30 juin 2027 plutôt que préalablement à l'émission du permis de construction du bâtiment B, tel que mentionné initialement;
- la 7^e condition du dispositif est abrogée et remplacée par le texte suivant : « *que soit cédée à la Ville, au plus tard le 30 juin 2027, la bande de terrain destinée au passage piétonnier à titre de contribution pour fins de parc et que les frais de notaire soient à la charge du demandeur* ».

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-08

Demande d'autorisation de démolition - 165, rang Saint-Jean Nord-Est

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par madame Myriam Majeau;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 165, rang Saint-Jean Nord-Est;

ATTENDU qu'aucun projet de remplacement n'est prévu pour l'utilisation du sol dégagé, à la suite de la démolition de cette habitation unifamiliale;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 9 du règlement numéro 321-2023 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble
situé au 165, rang Saint-Jean Nord-Est.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est
adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat d'absence de demande référendaire - règlement 364-2025

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demandes valides
de participation à un référendum concernant le second projet de
règlement numéro 364-2025 intitulé : *Règlement modifiant diverses
dispositions du Règlement relatif à la gestion des règlements
d'urbanisme numéro RRU5-2012, du Règlement de zonage numéro
RRU2-2012 et du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro
110-2008, notamment dans la zone R-80.*

2025-10-09

Adoption du règlement 364-2025

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 364-2025
intitulé : *Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement relatif
à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012, du
Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et du Règlement relatif aux
usages conditionnels numéro 110-2008, notamment dans la zone R-80,*
tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est
adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-10

Autorisation de sous-contracter - travaux de pavage sur différentes rues

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution
numéro 2025-05-16 et après étude des soumissions reçues dans le
cadre de l'appel d'offres public numéro 2025-03-04/AOP - *Travaux de
pavage sur différentes rues*, octroyé au plus bas soumissionnaire
conforme, soit *Construction et Pavage Boisvert inc.* ledit contrat;

ATTENDU que, conformément à l'article 10.13.01 du contrat de l'appel
d'offres, aucun sous-contrat n'est autorisé dans le cadre de l'exécution
de ce contrat mais que le conseil municipal se réserve le droit de lever
cette interdiction en cours d'exécution;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite lever cette interdiction et
autoriser un sous-contrat pour une partie de l'exécution du contrat de
pavage sur différentes rues;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay

Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal donne l'autorisation à *Construction et Pavage Boisvert inc.* de sous-contracter une partie du contrat *Travaux de pavage sur différentes rues* à *Pavage JD inc.* et à *ACI Planage*, et ce, dans le respect des termes et conditions déposés dans les documents de soumission;

Que pour ce faire, *Construction et Pavage Boisvert inc.* doive se conformer à l'article 10.13 du contrat et demeurer entièrement responsable de l'exécution dudit contrat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-11

Autorisation de signature et lettre d'appui - Centre culturel Desjardins - diffusion La tendresse sauvage

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'appui de la part du Centre culturel Desjardins pour la diffusion du parcours géopoétique *La tendresse sauvage* de la compagnie de création *Les chemins errants* sur le territoire lavaltois;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite animer et dynamiser le coeur villageois;

ATTENDU que le parcours géopoétique *La tendresse sauvage* permettra aux jeunes d'âge préscolaire de vivre une expérience culturelle unique et hors du commun en plein air;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie manifeste son appui au Centre culturel Desjardins pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif 2025-2026 du ministère de la Culture et des Communications, pour la diffusion du parcours géopoétique *La tendresse sauvage* de la compagnie de création *Les chemins errants*;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à accorder une contribution financière de 2 500 \$ pour la diffusion du spectacle au printemps 2026, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications par le Centre culturel Desjardins;

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Jeannie Lauzon, chef de division - Culture et bibliothèque, à rédiger et à signer une lettre d'appui ainsi que tout autre document relatif au projet du Centre culturel Desjardins.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-12

Désignation d'un représentant de la Ville au conseil d'établissement de l'École secondaire de la Rive

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal désigne madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et relations à la communauté, pour siéger à titre de représentant de la communauté au conseil d'établissement de l'École secondaire de la Rive.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2025-10-13

Départ de la directrice du Service du génie, des projets et de l'environnement

ATTENDU que le conseil municipal a été informé du départ de la directrice du Service du génie, des projets et de l'environnement, madame Andréanne Bergeron, le 22 septembre 2025 et que ce départ sera effectif au 3 octobre 2025;

ATTENDU que madame Bergeron fait le choix de quitter l'organisation pour relever de nouveaux défis professionnels;

ATTENDU que le conseil municipal tient à remercier madame Bergeron pour ses années de service au sein de la Ville de Lavaltrie;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal manifeste, par le biais de la présente résolution, sa gratitude à l'égard du travail accompli et en remercie chaleureusement madame Bergeron.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-14

Autorisation - processus de sélection et de dotation - Service du génie et des projets

ATTENDU le départ de la directrice du Service du génie, des projets et de l'environnement;

ATTENDU que ce poste est essentiel au bon fonctionnement de l'organisation et à la réalisation des projets municipaux;

ATTENDU que la Ville désire procéder rapidement au processus de dotation afin d'assurer la continuité des activités du Service du génie et des projets;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise la Direction générale à procéder à l'affichage du poste de directeur(trice) du Service du génie et des projets;

Que le conseil municipal autorise également la Direction générale à procéder au processus de sélection et de dotation visant à pourvoir le poste à la direction du Service du génie et des projets.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-15

Ratification - nomination directrice des arts de la scène

ATTENDU qu'une entente de partenariat en diffusion et en animation culturelle a été conclue avec la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-Galerie;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal ratifie la nomination de madame Amélie Boutin au poste de directrice des arts de la scène au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté;

Que cette nomination soit effective en date du 15 septembre 2025 et que madame Amélie Boutin soit soumise à une période de probation de six mois;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et la conseillère responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, madame Marie-Pier Villeneuve, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail de madame Amélie Boutin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-16

Ratification - nomination chef de division - Culture et bibliothèque

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de chef de division - Culture et patrimoine est vacant au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le titre d'emploi pour chef de division - Culture et bibliothèque;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de madame Jeannie Lauzon à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal ratifie la nomination de madame Jeannie Lauzon au poste de chef de division - Culture et bibliothèque au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté;

Que cette nomination soit effective en date du 15 septembre 2025 et que madame Jeannie Lauzon soit soumise à une période de probation de six mois;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et la conseillère responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, madame Marie-Pier Villeneuve, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail de madame Jeannie Lauzon.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-17

Ratification - nomination coordonnateur de programme en loisirs

ATTENDU que deux postes réguliers à temps complet de coordonnateur de programmes en loisirs sont vacants au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à l'embauche de madame Marilène Gagnon à l'un de ces postes;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal ratifie la nomination de madame Marilène Gagnon au poste régulier à temps complet de coordonnateur de programmes en loisirs au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté;

Que cette nomination soit effective en date du 17 septembre 2025 et que la rémunération soit celle prévue à la classe 10, échelon 3;

Que madame Gagnon soit soumise à une période d'essai de 910 heures travaillées;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-18

Ratification - nomination coordonnateur de programme en loisirs

ATTENDU que deux postes réguliers à temps complet de coordonnateur de programmes en loisirs sont vacants au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de madame Aude Gervais à l'un de ces postes;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal ratifie la nomination de madame Aude Gervais au poste régulier à temps complet de coordonnateur de programmes en loisirs au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté;

Que cette nomination soit effective en date du 29 septembre 2025 et que la rémunération soit celle prévue à la classe 10, échelon 2;

Que madame Gervais soit soumise à une période d'essai de 910 heures travaillées;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-19

Nomination - manoeuvre voirie

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de manoeuvre voirie au Service des travaux publics, parcs et espaces verts est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de monsieur Mathieu Ritchie à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Mathieu Ritchie au poste régulier à temps complet de manoeuvre voirie au Service des travaux publics, parcs et espaces verts;

Que cette nomination soit effective en date du 6 octobre 2025 et que la rémunération soit celle prévue à la classe 7, échelon 2;

Que monsieur Ritchie soit soumis à une période d'essai de trois mois;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-20

Autorisation de signature convention de stage 2026 - Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté

ATTENDU que la Ville souhaite accueillir une stagiaire à temps complet pour une période de 32 semaines, en 2026, au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté;

ATTENDU que cette période de stage permettra de contribuer à la formation professionnelle d'une étudiante et au soutien des activités de la Ville;

ATTENDU que la rémunération du stage est fixée à 20 000 \$ pour l'ensemble de la période;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de stage pour l'année 2026;

Que le stage à temps complet, d'une durée de 32 semaines, soit rémunéré à hauteur de 20 000 \$ et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 20 140 - *Rémunération administration loisirs*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-21

Adoption de la politique de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte la *Politique de prévention et de traitement des situations de harcèlement psychologique et de violence à caractère sexuel au travail*, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-22

Mandats et autorisation de signature - servitude réelle et perpétuelle de passage, d'accès et d'entretien pour un ouvrage

d'écoulement des eaux du lac Boisjoly sur une partie des lots 3 064 496 et 3 064 503 sur le chemin Boisjoly

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que la Ville de Lavaltrie mandate monsieur Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre du bureau *CRGH Arpenteurs Géomètres*, pour réaliser les plans et descriptions techniques en lien avec la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle de passage, d'accès et d'entretien pour un ouvrage d'écoulement des eaux du lac Boisjoly sur une partie des lots 3 064 496 et 3 064 503 sur le chemin Boisjoly;

Que la Ville de Lavaltrie mandate maître Alexandra Bérard, du bureau *Maîtres Notaires*, de préparer une servitude réelle et perpétuelle de passage, d'accès et d'entretien pour un ouvrage d'écoulement des eaux du lac Boisjoly sur une partie des lots 3 064 496 et 3 064 503 sur le chemin Boisjoly;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les documents inhérents à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-23

Mandat et autorisation de signature - cession sentier cyclable montée Guy-Mousseau

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2025-04-07, autorisé la signature d'une promesse de cession dans le cadre d'une opération cadastrale visant les lots 3 065 161 à 3 065 163 pour l'aménagement d'un sentier cyclable sur la montée Guy-Mousseau;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que mandat soit donné à maître Alexandra Bérard du bureau *Maîtres Notaires*, de préparer l'acte de cession pour les lots 3 065 161 à 3 065 163;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous les documents inhérents à cette cession;

Que les frais associés à la préparation de ce contrat soient assumés par le poste budgétaire 02 120 00 412 - *Frais juridiques et notaire*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-24

Acceptation - offre de services professionnels et mandat de représentation à la Cour municipale 2026

ATTENDU l'offre de service, datée du 29 septembre 2025 et présentée par Me Hubert Girard du *Cabinet Roy avocats inc.*, afin de représenter la Ville de Lavaltrie à la Cour municipale pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie mandate Me Hubert Girard à agir à titre de procureur désigné de la Ville dans les dossiers soumis à l'attention de la Cour municipale de d'Autray et retienne la proposition, telle que décrite dans l'offre du 29 septembre 2025, pour un montant annuel de 6 000 \$, plus les taxes applicables.

Que les frais relatifs à cette offre de service soient payables auprès du *Cabinet Roy avocats inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-25

Mandat - cabinet Bélanger Sauvé - demande de révision à la Commission d'accès à l'information - dossier 1042796-J

ATTENDU la copie de demande de traitement prioritaire reçue de la Commission d'accès à l'information dans le dossier 1042796-J;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal mandate le cabinet *Bélanger Sauvé* de Joliette, aux fins d'accompagnement et de représentation des intérêts de la Ville de Lavaltrie auprès de la Commission d'accès à l'information dans le présent dossier numéro 1042796-J.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-26

Mandat - Centre de services partagés du Québec (CSPQ) - acquisition de cartouches d'impression

ATTENDU que le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) souhaite procéder au lancement d'un appel d'offres en vue de la conclusion d'un contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression originales et compatibles;

ATTENDU qu'afin de faire une évaluation adéquate et rigoureuse des besoins, le CSPQ doit obtenir l'engagement des ministères et organisations publiques;

ATTENDU que pour toute la durée du contrat, soit du 30 novembre 2025
au

29 novembre 2028, la Ville de Lavaltrie devra requérir les biens auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ pour tout bien visé aux documents d'appel d'offres, et ce, selon les termes et conditions prévus à ces documents;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal mandate le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) à procéder à un appel d'offres, en son nom et au nom des autres ministères et organisations publiques intéressés, en vue de la conclusion d'un contrat à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression originales et compatibles;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage :

- pour toute la durée du contrat à commandes, à requérir les biens auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ pour tout bien visé aux documents d'appel d'offres, et ce, selon les termes et conditions prévues aux documents d'appel d'offres;
- pour toute la durée du contrat à commandes, à respecter les termes et conditions prévus au contrat à venir;
- à ce que les biens acquis auprès du ou des fournisseurs(s) dans le cadre du contrat à commandes ne servent qu'à l'usage de la Ville de Lavaltrie;
- à la demande du CSPQ, à procéder à des vérifications permettant de confirmer que les données reçues des fournisseurs dans les rapports de consommation sont exactes, et ce, pour l'ensemble de son organisation;

Que la Ville de Lavaltrie atteste qu'elle n'est pas engagée ou qu'elle ne s'est pas engagée à requérir auprès de tout autre fournisseur ou de toute autre personne des biens visés par les documents d'appel d'offres du CSPQ, et ce, pour toute la durée du contrat à commandes;

Que la trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-27

Mandat - Centre de services partagés du Québec (CSPQ) - acquisition de pneus

ATTENDU que le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) souhaite procéder au lancement d'un appel d'offres en vue de la conclusion d'un contrat à commandes pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés;

ATTENDU qu'afin de faire une évaluation adéquate et rigoureuse des besoins, le CSPQ doit obtenir l'engagement des ministères et organisations publiques;

ATTENDU que pour toute la durée du contrat, soit du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029, la Ville de Lavaltrie devra requérir les biens auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ pour tout bien visé aux documents d'appel d'offres, et ce, selon les termes et conditions prévus à ces documents;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal mandate le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) à procéder à un appel d'offres, en son nom et au nom des autres ministères et organisation publiques intéressés, en vue de la conclusion d'un contrat à commandes pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage :

- pour toute la durée du contrat à commandes, à requérir les biens auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ pour tout bien visé aux documents d'appel d'offres, et ce, selon les termes et conditions prévues aux documents d'appel d'offres;
- pour toute la durée du contrat à commandes, à respecter les termes et conditions prévus au contrat à venir;
- à ce que les biens acquis auprès du ou des fournisseurs(s) dans le cadre du contrat à commandes ne servent qu'à l'usage de la Ville de Lavaltrie;
- à la demande du CSPQ, à procéder à des vérifications permettant de confirmer que les données reçues des fournisseurs dans les rapports de consommation sont exactes, et ce, pour l'ensemble de son organisation;

Que la Ville de Lavaltrie atteste qu'elle n'est pas engagée ou qu'elle ne s'est pas engagée à requérir auprès de tout autre fournisseur ou de toute autre personne des biens visés par les documents d'appel d'offres du CSPQ, et ce, pour toute la durée du contrat à commandes;

Que la trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-28

Résolution de concordance et de courte échéance - emprunt par obligations

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lavaltrie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 136 000 \$, qui sera réalisée le 17 octobre 2025 et qui est répartie comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
111-2008	33 200 \$
175-2012	140 600 \$
186-2013	169 800 \$

186-2013	65 800 \$
187-2013	101 100 \$
190-2013	285 100 \$
190-2013	338 500 \$
196-2014	127 900 \$
197-2014	287 000 \$
229-2017	143 419 \$
238-2018	110 512 \$
243-2018	130 600 \$
269-2020	379 264 \$
337-2024	4 000 000 \$
283-2021	2 500 000 \$
339-2024	1 236 205 \$
273-2020	87 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7)*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 175-2012, 186-2013, 190-2013, 229-2017, 238-2018, 269-2020, 337-2024, 283-2021, 339-2024 et 273-2020, la Ville de Lavaltrie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 octobre 2025;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 avril et le 17 octobre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*;
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette

fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de D'autray
701, AVENUE GILLES-VILLENEUVE
BERTHIERVILLE, QC
J0K 1A0

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Lavaltrie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 175-2012, 186-2013, 190-2013, 229-2017, 238-2018, 269-2020, 337-2024, 283-2021, 339-2024 et 273-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-29

Autorisation - emprunt temporaire - règlement 345-2024

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise la trésorière, madame Julie Morand, à contracter auprès de la Caisse Desjardins de D'Autray, l'emprunt temporaire pour le règlement suivant :

Règlement numéro 345-2024 : *Règlement aux fins de décréter des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 6 119 924 \$.*

Que le maire ou le maire suppléant et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette fin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-30

Soutien financier et participation - cérémonie Jour du souvenir 2025

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie souscrive une somme de 250 \$ à la campagne du jour du Souvenir 2025 en contribuant au dépôt d'une couronne dans le cadre d'une cérémonie officielle au cénotaphe du parc Lajoie à Joliette, le dimanche 9 novembre 2025;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*;

Que le conseil municipal désigne un représentant de la Ville de Lavaltrie à cette cérémonie officielle et que ses frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-10-31

Autorisation de participation - Mérites Lanaudois

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'achat de 7 billets pour la participation d'employés et de bénévoles aux *Mérites Lanaudois*, le 13 novembre 2025 à Joliette, au coût total de 750 \$ plus taxes;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses, dépôt du rapport budgétaire et état des activités de fonctionnement comparatif pour l'exercice financier 2025

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois, ainsi que l'état des activités de fonctionnement comparatif pour l'exercice financier 2025.

2025-10-32

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 9 septembre au 1^{er} octobre 2025 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 2 284 874,17\$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 25 septembre 2025, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu plusieurs interventions de la part des personnes présentes.

2025-10-33

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 57.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 2^e jour du mois d'octobre 2025.

Christian Goulet, maire